

droit substituée à la force matérielle des armes; diminution simultanée et réciproque des armements; suppression du service militaire obligatoire; droit de paix et de guerre réservé aux peuples consultés par referendum, ou, du moins, aux parlements; institution de l'arbitrage; liberté et communauté des mers... telles étaient, selon Benoît XV, les fondations d'une véritable société des nations, capable de garantir une paix féconde et juste au monde en général — et, disons-le, à la France en particulier. On n'a pas voulu faire cela, et ce n'est, certes, pas la faute du pontife qui n'a ménagé ni les appels, ni les avertissements. Ceux même qui l'ont méconnu reconnaîtront un jour combien il avait raison. Ce jour-là — trop tard peut-être, hélas! — ils salueront en lui, à leur tour, le *bienfaiteur des peuples*. ”

Semaine religieuse de Lille, 13 mars.

LES MARTYRS DE L'UGANDA

LE correspondant romain de la *Croix* de Paris, à la date du 29 février mandait à son journal le récit de la séance dans laquelle il a été question à Rome de la prochaine béatification des martyrs de l'Ouganda. On le lira ici avec un intérêt spécial, en se rappelant que plusieurs des nôtres font partie des congrégations fondées par l'illustre cardinal Lavigerie, entre autres Mgr Jean Forbes, auxiliaire du vicaire apostolique de l'Ouganda, le propre frère de Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette.

11 heures venaient à peine de sonner, quand Benoît XV s'assit au trône de la salle consistoriale. Les cardinaux Vanutelli, ponent de la cause, et Vico, préfet de la Congrégation des Rites, prirent place eux aussi. Étaient présents: NN. SS. Touchet, évêque d'Orléans; de la Porte, évêque de Berisa, et Jaquet, archevêque de Salamine. Après la lecture des deux